Tel: 0248678140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Objet : Acceptation de dons et legs	
Numéro de séance : 4		
Numéro d'enregistrement : 33		
Année scolaire : 2021-2022		
Nombre de membres du CA : 28		
Quorum: 15		
Nombre de présents : 24		

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération

Don de la MDL dans le cadre du projet MATh.en.JEANS 2021-2022. Montant 300.00 euros.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés	24	
Pour:	24	
Contre:	0	
Abstentions	0	
Blancs	0	
Nuls :	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE

50 RUE DE VAUVERT

18024 BOURGES CEDEX

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 34 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat d'abonnement Sherlok Premium DEKRA relatif aux contrôles réglementaires pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés:	24
Pour :	24
Contre:	0
Abstentions :	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE

50 RUE DE VAUVERT 18024 BOURGES CEDEX

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 35 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention bipartite n°3 avec la ville de Bourges relative à l'occupation des installations sportives pour l'année scolaire 2021-2022.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 24

 Pour :
 24

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE

50 RUE DE VAUVERT 18024 BOURGES CEDEX

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération ?

Convention bipartite n°3 avec le CMCAS relative à l'occupation des installations sportives pour l'année scolaire 2020-2021 (consommation au réel).

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	24
Pour:	24
Contre :	0
Abstentions:	0
Blancs	0
Nuls	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

0180006J ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE

50 RUE DE VAUVERT 18024 BOURGES CEDEX

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Sortie Paris 27 avril 2022, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Budget sortie Paris 27 avril 2022. Budget 1811 euros

Participation des familles 40.00 euros.

EPLE 131.00 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés: 24

Pour: 24

Contre: 0

Abstentions: 0

Blancs: 0

Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 39 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération

Convention avec l'association MATh.en.JEANS 2021-2022 (création atelier).

Résultats du vote	
Suffrages exprimés:	24
Pour:	24
Contre :	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

0180006J ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE

50 RUE DE VAUVERT 18024 BOURGES CEDEX

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 40 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de maintenance préventive sur les appareils du SRH avec la société BENARD pour une durée de 12 mois à partir du 1er mars 2022 renouvelable 2 fois. Montant annuel HT 1856.00 euros.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	24
Pour:	24
Contre :	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération

Convention Groupement de Etablissements d'Enseignement du Cher pour les années 2022-2023 et 2024.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés	24
Pour:	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention bipartite n°4 avec le CMCAS relative à l'occupation des installations sportives pour l'année scolaire 2021-2022 (estimation).

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE

50 RUE DE VAUVERT

18024 BOURGES CEDEX

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec la Société Astronomique Populaire du Centre année scolaire 2021-2022.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 24

 Pour :
 24

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE

50 RUE DE VAUVERT 18024 BOURGES CEDEX

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Congrès Saclay MATh.en.JEANS 1 et 2 avril 2022, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Budget congrès Paris Saclay MATh.en.JEANS 1 et 2 avril 2022. 15 élèves et 2 accompagnateurs. Budget total 2950.00 euros.

Participation des familles 50 euros. Participation EPLE 900.22 euros.

Don MDL 300 euros, DAAC 500 euros et Cordées de la réussite 500 euros.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :		24
Pour:	×	24
Contre :		0
Abstentions		0
Blancs		0
Nuls		0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE

50 RUE DE VAUVERT 18024 BOURGES CEDEX

Tel: 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28

Quorum: 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 17/01/2022 Réuni le : 25/01/2022

Sous la présidence de : Chantal Garraud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 25/01/2022

Sur la:

[X]1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Répartition des heures postes et des HSA-rentrée 2022

Résultats du vote Suffrages exprimés : 22 Pour : 5 Contre : 9 Abstentions : 8 Blancs : 0 Nuls : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud Prénom : Chantal